

**EXPERTISE A LA COUR SUPERIEURE**

Ce centre regroupe les activités visant à fournir une expertise psychosociale concernant la garde de l'enfant et les droits de visite et de sortie du parent concerné.

**ACTIVITÉS**

- Organisation et coordination des activités
- Encadrement du personnel
- Élaboration du rapport d'expertise psychosociale concernant la garde de l'enfant et les droits de visite et de sortie du parent concerné
- Recommandation à la Cour
- Assure la liaison auprès de la Cour
- Secrétariat et soutien

**COUTS**

**MAIN-D'OEUVRE**

- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

**AUTRES CHARGES DIRECTES**

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
  - . frais de déplacement du personnel affecté à ce sous-centre d'activités
  - . coûts de location d'automobiles
  - . fournitures et charges diverses

**UNITÉS DE MESURE** A) L'expertise psychosociale

Définition et relevé

C'est le rapport d'évaluation de la capacité des parents quant à la garde de l'enfant et des droits de visite et de sortie des parents.

Ce rapport d'évaluation est demandé et transmis à la Cour. L'expertise psychosociale est comptabilisée dans la période où le rapport d'évaluation est transmis à la Cour.

**EXPERTISE A LA COUR SUPERIEURE**

---

*Le nombre total d'expertises psychosociales est établi pour la période du 1er avril au 31 mars.*

**B) L'usager**

*Définition et relevé*

*C'est le nombre d'enfants dont les parents ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation (expertise psychosociale) transmis à la Cour durant la période. Le même enfant est compté une seule fois au cours de la période.*

*Le nombre total d'usagers est établi pour la période du 1er avril au 31 mars.*